

CORENC

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE

MAGAZINE #48
OCT 21



FORUM DES ASSOCIATIONS : UNE DYNAMIQUE RETROUVÉE

PAGE 9

7 MOBILITÉS

TOP DÉPART POUR
LE PROJET « MOBY »,
LE PROGRAMME
D'ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE

9 ASSOCIATIONS

LE FORUM DES ASSOCIATIONS :
UNE RENTRÉE SOUS LE SIGNE
DE L'ENTHOUSIASME !

12 GRANDS PROJETS

L'EXTINCTION NOCTURNE
À CORENC, C'EST POUR
LE « JOUR DE LA NUIT »

VILLE DE
CORENC



LA VIE CONTINUE !

En janvier 2020, dans le Corenc Magazine n°35, je vous adressais des vœux dans la tradition républicaine classique en période électorale. Rien ne pouvait nous faire penser qu'une maladie respiratoire dans une lointaine contrée se transformerait en pandémie virale touchant tour à tour tous les pays du monde et possiblement tous les citoyens.



**JEAN-DAMIEN
MERMILLOD-BLONDIN**

Maire de Corenc
Conseiller métropolitain

Pendant plus d'un an et demi, nous sommes passés par toutes les phases que vous connaissez, avec les incertitudes, les contraintes, la maladie, le malheur parfois. Une fois passées les élections et le renouvellement de notre mandat, nous avons poursuivi le travail quotidien en prenant soin des personnes en situation de fragilité, en entretenant la commune même pendant les périodes de confinement, en développant le travail des services à distance et en maintenant les fonctions communales essentielles ainsi que l'entretien du patrimoine et le début d'investissements importants.

Bien sûr, beaucoup de choses ont été très impactées dans leur fonctionnement, tout particulièrement les activités associatives. Les écoles et la crèche ont fait le maximum pour s'adapter et rester ouvertes. Des réunions publiques n'ont pas pu être tenues et l'information de nos concitoyens avec des débats, pourtant souhaités, a pu manquer.

En pratique, nous avons pu terminer l'aménagement du centre-village, poursuivre l'étude urbaine engagée dans le but d'apporter des modifications à la première révision du PLUi de la Métropole pour Corenc, et obtenir qu'elles soient validées prochainement. Nous avons même voté le financement d'une étude pour

une deuxième révision visant à compléter le travail déjà accompli et ainsi permettre une gestion plus respectueuse de notre environnement urbain, même si nous savons qu'il y aura une densification.

Nous avons réalisé d'importants travaux de rénovation thermique dans certains bâtiments tels que la salle Fernand-Boucher et l'école maternelle du village. Des décisions majeures sont également à l'étude concernant l'éclairage public.

Et surtout, le chantier de rénovation de l'école maternelle de Montfleury est engagé : sur un cahier des charges très précis, un cabinet d'architecte a été choisi début juillet, se mettant tout de suite au travail avec deux missions : une esquisse très élaborée sera livrée en octobre et un permis de construire sera déposé avant la fin de l'année 2021. Ce sujet constitue un important projet du mandat et prépare un avenir durable pour le moyen et le long terme. Je conclus cet éditorial par le forum des associations qui s'est déroulé dans une excellente ambiance, où chacun, malgré les difficultés, a montré un véritable optimisme avec un remarquable engagement dans l'action : je tiens à remercier les organisateurs et les participants à cette journée.

Nous continuerons d'accompagner cet élan de vie nouvelle en nous adaptant.

INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

- Lundi : 8h30-12h30 et 14h-17h
- Mardi : 14h-17h
- Mercredi : 8h30-12h et 14h-17h
- Jeudi : 14h-18h
- Vendredi : 8h30-12h et 14h-17h

PRENDRE RENDEZ-VOUS :

Téléphone : 04 76 18 50 00
ou Courriel : lemaire@ville-corenc.fr

ÉCRIVAIN PUBLIC

Paule Gaudfrin reçoit sur rendez-vous, à la mairie au 04 76 18 50 00

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Les permanences de conciliation sont assurées en mairie. Les rendez-vous peuvent être pris selon 4 créneaux de 1 heure (14h30, 15h30, 16h30 et 17h30). Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter l'accueil de la mairie.

CORENC MAGAZINE

Disponible en mairie, au supermarché Utile de Corenc Village, chez le boulanger l'Amandine, le buraliste et le supermarché Vival de la place Boisfleury et la Cave de Corenc avenue du Grésivaudan.

NUMÉROS UTILES

Pompiers : 18 - **Gendarmerie** : 17
Police municipale : 04 76 18 50 10
Taxis banlieue : 04 76 54 17 18
Urgence santé : 15
Centre anti-poison : 04 72 11 69 11
Médecins généralistes :
Bouthors Pascale : 06 12 73 16 00
Perrin Patrick : 04 76 41 91 10
Étienne Delphine, Dufour Anne-Laure,
Degoué Marine : 04 76 90 21 28
Pharmacie : 04 76 90 12 65
EDF urgences dépannages :
09 72 67 50 38

FUITE DE GAZ : QUE FAIRE ?

1. Ouvrez les fenêtres.
2. Fermez votre arrivée de gaz.
3. Évitez les flammes et les étincelles.
4. Ne touchez à aucun appareil électrique ni téléphone.
5. Sortez à l'extérieur de votre domicile pour contacter le n° Vert Urgence Sécurité Gaz au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe).
6. Attendez l'arrivée du technicien



LE MOIS D'OCTOBRE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le pass sanitaire sera nécessaire dès 12 ans pour rentrer dans la bibliothèque. Les personnes ne possédant pas de pass peuvent réserver leurs documents par courriel et venir les retirer à l'entrée.

RENTREE LITTÉRAIRE

On le sait, l'automne, ce n'est pas seulement le temps qui se refroidit et les arbres qui se parent de rouge et d'or, c'est aussi la grande saison des prix littéraires. Cette année, ce sont 521 romans qui s'affrontent pour remporter Goncourt, Femina, prix Décembre ou Médicis.

Retrouvez à la bibliothèque notre sélection de cette rentrée littéraire ainsi que les livres choisis par les jurys officiels. Les grands gagnants seront dévoilés entre le 25 octobre et le 8 novembre.



EXPOSITION

Du 21 septembre au 15 octobre, à l'occasion des semaines du développement durable, la bibliothèque de Corenc accueille l'exposition « Biomimétisme : la source de l'innovation ».

Le biomimétisme consiste à observer, à imiter la nature, à s'en inspirer, avec l'objectif de concevoir des applications innovantes (produits, procédés, systèmes, techniques) à l'usage des êtres humains ; cela dans le respect de l'environnement et plus globalement dans une démarche de développement durable.

LE MOIS DE LA NUIT À LA BIBLIOTHÈQUE

À l'occasion du mois de la nuit, qui marque à Corenc le lancement de l'extinction nocturne de l'éclairage public, la bibliothèque met en avant les thèmes de la vie nocturne et de la pollution lumineuse à travers :

- Les **Lectures d'Archimède**, le mercredi 20 octobre à 10h (à partir de 3 ans) ;
- Une **table thématique** ;
- Une **sélection interactive** sur Génially, disponible à partir du 9 octobre depuis le portail de la bibliothèque ou le site de la Ville.

CLUB MANGA

Vendredi 22 octobre, de 17h30 à 19h.

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

- Mardi : 16h30-19h
- Mercredi : 10h-12h et 14h-17h30
- Vendredi : 16h-19h
- Samedi : 10h-13h

La bibliothèque gardera les mêmes horaires durant les vacances scolaires.



AGENDA

- **EXTINCTION NOCTURNE À CORENC**, prévue dans la nuit du samedi 9 octobre au dimanche 10 octobre – **Voir p. 12.**
- **LE MOIS DE LA NUIT - DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE** : animations et événements sur tout le territoire.
- **LANCEMENT DU PROJET « MOBY ÉCOLES », RÉUNION PUBLIQUE LE 18 NOVEMBRE À 18H30** à la mairie de Corenc – **Voir p. 7.**
- **CÉRÉMONIE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS À CORENC LE 30 NOVEMBRE À 18H**
Une fois par an, en présence de M. le Maire et du conseil municipal, une réception est organisée à leur intention, dans les salons de la mairie. Si vous êtes nouvel arrivant, vous êtes invité à vous inscrire via un formulaire en ligne disponible sur le site de la Ville : www.ville-corenc.fr dans la rubrique « Nouveaux arrivants Corençais » ou au 04 76 18 50 00 ou par mail lemaire@ville-corenc.fr
- **COLLECTE DE TEXTILES** du 25 octobre au 5 décembre 2021.



Réalise tes projets pour la rentrée !

CRITÈRES

- **Qui sont les personnes concernées ?**
Les jeunes Corençais(es) entre 11 et 20 ans.
- **Comment ?** Le projet peut être individuel ou collectif. Si le projet est collectif, la présence d'un(e) jeune Corençais(e) est obligatoire.
- **Quelle est la nature du projet ?** Le projet doit porter sur des thématiques liées à la solidarité nationale ou internationale, le développement durable, l'environnement et/ou la citoyenneté.
- **Comment se déroule la restitution ?** Les candidats s'engagent à une restitution auprès des Corençais (par exemple, par le biais d'une exposition de photos, une soirée diaporama, des témoignages auprès des écoles ou au foyer logement).

FORMALITÉS

- Le dossier est à retirer en mairie ou à télécharger sur le site internet de la commune : www.ville-corenc.fr. **Retour des dossiers avant le 15 novembre 2021**
- Le projet sera présenté devant une commission composée de cinq personnes.



POUR LA GARDE DE VOS ENFANTS : PENSEZ À DÉPANN'FAMILLES

Si vous êtes parents, il vous est peut-être arrivé un jour de vous retrouver sans solution de garde pour votre enfant (la crèche qui refuse de le prendre pour cause de maladie infantile, l'assistante maternelle grippée, un imprévu familial, ...) et d'avoir à chercher une solution en urgence qui relève souvent du parcours du combattant.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux familles, depuis de nombreuses années, le CCAS de Corenc fait appel à l'association Dépann'familles. L'association propose à l'ensemble des familles en demande un service de garde d'urgence pour les enfants non handicapés de 0 à 6 ans et pour les enfants en situation de handicap de 0 à 20 ans.

L'association peut intervenir à des horaires élargis et atypiques, puisque les professionnels diplômés et expérimentés qui gardent les enfants peuvent intervenir à la demande, de 6h du matin à 22h le soir. Dépann'familles peut aussi proposer, à la demande des familles, un travail d'accompagnement éducatif et de soutien à la famille.

L'association est subventionnée par les CCAS et/ou les communes partenaires, le Conseil départemental, la CAF et la participation des familles (6€ sur l'intervention).



Pour tout renseignement ou demande de garde, prenez contact avec Dépann'familles, 2, rue Henri Ding à Grenoble au 04 76 46 87 27.

www.depann-familles.fr

- Permanence téléphonique tous les matins de 8h à 13h.
- Répondeur l'après-midi, interrogé à 19h sauf le samedi.

LA SEMAINE BLEUE DU 7 AU 12 OCTOBRE : SEMAINE NATIONALE DES RETRAITÉS ET DES PERSONNES ÂGÉES

**Le CCAS de Corenc participe
au « Forum des Seniors » organisé
par le CCAS de Meylan.**

La deuxième édition du Forum aura lieu le **jeudi 7 octobre 2021 de 9h à 17h** au Gymnase des Ayguinards à Meylan.

Cette journée a pour objectif de rassembler l'ensemble des professionnels, des associations ou des institutions qui œuvrent dans les domaines de la dépendance et de la prévention pour les seniors. Elle permet la découverte des différents dispositifs et des aides qui peuvent être mis en place pour le maintien à domicile d'une personne âgée. C'est aussi l'occasion de faire connaître les différents partenaires du CCAS impliqués dans cette initiative.



COVID-19 : COMMENT RECEVOIR MA TROISIÈME DOSE DE VACCIN ?

À compter du 1^{er} septembre, une campagne de rappel est mise en place pour stimuler le système immunitaire des plus vulnérables. Les personnes concernées par ce rappel sont :

- Les résidents d'EHPAD et d'USLD ;
- Les personnes de 65 ans et plus vivant à domicile ;
- Les personnes souffrant de comorbidité(s) ;
- Les personnes atteintes de pathologies à haut risque de forme grave ;
- Les personnes ayant été vaccinées avec le vaccin Janssen.

Il convient d'attendre un délai de 6 mois entre la dernière dose reçue et cette nouvelle dose de rappel.

Ces rappels vaccinaux seront effectués uniquement avec des vaccins à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna) de manière indifférenciée.

Comme pour le parcours vaccinal précédent, il faudra prendre rendez-vous :

- Soit sur le site internet Doctolib.fr pour la pharmacie de Corenc par exemple.
- Soit sur le site internet Keldoc.com pour les centres de vaccination du Versoud et de l'Alpexpo par exemple.

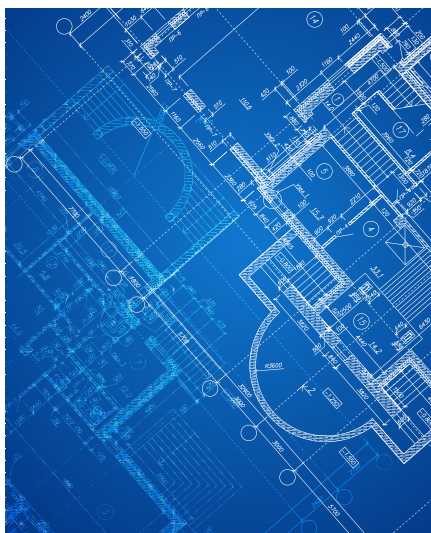
Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec le CCAS de Corenc au 04 76 18 50 08.



URBANISME

VERS LA DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

La commune de Corenc est concernée par le processus de dématérialisation des permis de construire mis en place par Grenoble-Alpes Métropole à partir de cet automne.



L'article 62 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) prévoit que toutes les communes de plus de 3 500 habitants devront avoir des procédures dématérialisées pour recevoir et instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme et certificat d'urbanisme au 1^{er} janvier 2022. Le processus de dématérialisation des permis de construire est en cours d'élaboration par Grenoble-Alpes Métropole aux côtés des communes. Une page internet dédiée sera actualisée dès la mise en œuvre effective de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme à partir de l'automne 2021.

Pour la constitution de votre dossier de demande d'autorisation d'urbanisme, le site du « Service Public » propose une aide en ligne qui permet de compléter et remplir le CERFA.

Pour plus d'informations :

www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F1986

LES TRAVAUX À CORENC

CRÉATION D'UNE ZONE BLEUE DE STATIONNEMENT AU PARC DE LA CROIX DE MONTFLEURY



Celle-ci est située au niveau du parking dans le parc.



Entrée du parc de la Croix de Montfleury et perspective.

RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX HUMIDES, CHEMIN DES RÉSISTANTS, LA TRONCHE - CORENC

Les travaux sont sous maîtrise d'ouvrage de Grenoble-Alpes Métropole.

Le phasage prévisionnel prévoit, à partir du 30 septembre 2021, deux périodes :

- Une première au niveau du carrefour de l'avenue de l'Eygala et du chemin de la Croix de Montfleury - Durée des travaux : environ trois semaines.
- Une deuxième période de 23 semaines, divisée en cinq phases, démarrera à partir de l'avenue du Grésivaudan pour finir en haut de l'avenue de l'Eygala :
 - Trois d'entre elles de l'avenue du Grésivaudan au chemin du Renevier inclus.
 - Les deux suivantes du chemin de Renevier à l'avenue de l'Eygala.

AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : DES DISPOSITIFS D'AIDES POUR LES PARTICULIERS

Grenoble-Alpes Métropole met en place différentes actions pour accompagner le territoire et ses habitants vers la transition énergétique. Cela peut notamment se concrétiser au niveau de l'habitat individuel et collectif grâce à des actions de rénovation énergétique.



Isoler son logement avec le dispositif « Mur|Mur » : la bonne isolation thermique d'un logement permet de réaliser d'importantes économies d'énergie et d'améliorer le confort au sein de l'habitat. Grenoble Alpes-Métropole propose ainsi différentes solutions d'accompagnement en lien avec l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) à destination des propriétaires d'une maison individuelle ou d'un appartement en copropriété.



Renouveler son appareil de chauffage avec la « Prime Air Bois » : Grenoble Alpes-Métropole propose une aide pour changer les appareils de chauffage au bois individuel. Comparable à une « prime à la casse », ce dispositif permet aux particuliers de remplacer un appareil vétuste et énergivore par un nouveau doté du label « flamme verte 7 étoiles ».



Réduire les émissions de CO₂ avec l'aide « Zéro Fioul » : ce dispositif de Grenoble Alpes-Métropole, en partenariat avec GRDF et la Région Auvergne Rhône-Alpes, permet d'obtenir une aide pour remplacer une chaudière au fioul par une installation plus écologique et performante.

> Pour connaître tous les dispositifs : www.grenoblealpesmetropole.fr / Rubrique « Énergie »

ORGANISEZ DES ÉVÈNEMENTS ÉCO-RESPONSABLES AVEC LE « PACK ÉCO-ÉVÈNEMENT » !



En cette rentrée 2021, le retour des activités associatives et événementielles est une belle opportunité pour lancer des initiatives plus vertueuses pour l'environnement en réduisant la production de déchets et le gaspillage.

Avec le « Pack Éco-Évènement », Grenoble Alpes-Métropole et le Département de l'Isère proposent des outils à destination des associations et des collectivités pour la mise en place d'actions et d'évènements éco responsables.

Le pack éco-évènement est mis gratuitement à disposition des associations et des collectivités qui souhaitent associer à leurs évènements, une démarche éco-responsable*.

Celui-ci est constitué notamment de **go-belets réutilisables** avec un système de consignation, de **poubelles de tri** modulaires et de **rampes à eau** à raccorder à un réseau d'eau potable pour éviter la distribution de bouteilles en plastique.

Quelles sont les conditions d'emprunt ?

- Il est nécessaire de remplir un formulaire au minimum deux mois avant la manifestation.
- Le service est gratuit mais un chèque de caution est à prévoir.
- Les éléments loués sont à retirer dans un des points de relais dédiés.

Pour plus d'informations sur la réduction des déchets :

www.grenoblealpesmetropole.fr
Rubrique : « Je réduis mes déchets »

Pour adresser une demande de Pack Eco-Évènement :

www.isere.fr/aides-la-jeunesse-et-aux-loisirs

* Les mesures sanitaires obligatoires sont à appliquer dans le cadre de l'utilisation de l'un des services du Pack Éco-Évènement.

TOP DÉPART POUR LE PROJET « MOBY », LE PROGRAMME D'ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE



Dans le cadre de sa démarche de développement durable, la commune de Corenc a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt du Parc Naturel Régional de Chartreuse permettant de rejoindre le programme national Moby, conçu par Éco CO₂ (éco-entreprise innovante de l'Économie Sociale et Solidaire) et mis en œuvre par l'association Conscience et Impact Écologique.



Située à la porte du parc, et consciente que à la mise en application de déplacements doux se pose de manière très différente en plaine et sur les coteaux de Chartreuse, la commune a souhaité que les écoles du Village et de Montfleury intègrent ce dispositif destiné aux élèves d'élémentaire.

Ce programme vise à :

- Sensibiliser les élèves, leurs familles, les enseignants et le personnel d'encadrement à l'écomobilité.
- Favoriser les modes de déplacements moins polluants et plus sûrs pour les trajets des enfants et de l'ensemble des acteurs de l'établissement par la réalisation d'un Plan de Déplacement Établissement Scolaire (PDES).

Cette réflexion sur la mobilité se fera en concertation avec l'ensemble des acteurs grâce à la mise en place d'un « Comité Moby » constitué d'enseignants, d'élèves, de parents, d'associations locales, d'agents et d'élus de la mairie de Corenc et de représentants des collectivités locales. Son rôle sera essentiellement d'orienter la réflexion, d'accompagner le diagnostic et de proposer les actions à mener.

Une réunion de cadrage s'est tenue le 8 septembre à la mairie de Corenc en présence de Catherine Ego, première adjointe déléguée au développement durable, de responsables de services de la commune, des deux directeurs d'école de représentants de l'association Conscience et Impact Écologique, du Parc Naturel Régional de Chartreuse et du SMMAG. L'opération débutera au début du mois d'octobre et durera jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023. Elle sera accompagnée par un chargé de mission dédié de l'association Conscience et Impact Écologique.

Elle suivra cinq étapes :

- **Le lancement de Moby** : organisation d'un événement d'information aux abords de chaque école et d'une réunion publique de lancement puis rassemblement des volontaires en comités Moby.
- **Le diagnostic** : réalisation d'une enquête sur l'accessibilité et les déplacements autour de l'établissement avec relevé initial des indicateurs de suivi tels que les émissions de CO₂.

- **Le plan d'action** : sélection des actions d'écomobilité adaptées à l'établissement et à son environnement.
- **Le suivi d'indicateurs** : évaluation et évolution du plan d'actions.
- **Le bilan** : clôture de la mission et pérennisation ou évolution des actions. Parallèlement, tout au long du projet, se dérouleront des **ateliers en classe** : sensibilisation des élèves pour se déplacer autrement en toute sécurité grâce à des outils pédagogiques et ludiques adaptés à l'âge des élèves d'élémentaire.

Participez à la réunion publique le 18 novembre à 18h30 à la mairie de Corenc et venez rencontrer les intervenants du programme Moby.

Un premier événement de communication à destination des parents d'élèves sera organisé devant chaque école élémentaire :

- Le mardi 5 octobre à l'école élémentaire Montfleury - de 16h30 à 18h30
- Le jeudi 7 octobre à l'école élémentaire Village - de 16h30 à 18h30

Pour en savoir plus :
www.moby-ecomobilite.fr



Réunion de lancement le mercredi 8 septembre 2021 à la mairie de Corenc.

De gauche à droite : Damien COTTEREAU (Chargé de mission « politique cyclable » au SMMAG), Sophie ROY (Chargée de mission « transition énergétique » au PNRC), Anne DEVALLE (Directrice École Primaire Corenc Village), Guy MARTINO (Directeur École Élémentaire Montfleury), Vincent GASPARRO (Animateur référent Écoles Élémentaires Village et Montfleury), Catherine EGO (Première adjointe au Maire, déléguée à la Réussite Éducative et au Développement Durable), Stéphanie PETITJEAN (Responsable du Service Réussite Éducative et déléguée au Développement Durable), Bérangère HIRARDOT et Morgan CEULEMANS (Chargés de mission Moby).



ESPACE D'EXPOSITION DE LA CONDAMINE ARTISTE : ALISSA

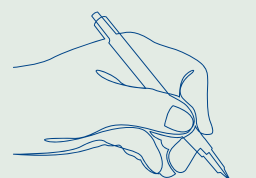
Dans l'attente de la réouverture prochaine de l'espace d'exposition de la Condamine*, l'Association Culture et Patrimoine vous présente une artiste grenobloise : ALISSA, qui nous propose un parcours entre ombre et lumière.



Alissa, par l'expression de ses émotions, nous entraîne dans une ambiance où chacun peut trouver la quiétude ou l'inquiétude.

De très belles atmosphères, subtiles et contemplatives, qui éveillent chez chacun d'entre nous des souvenirs de nature urbaine, parfois au cœur d'un crépuscule citadin quand on sent la grandeur du silence provisoire.

** Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, applicables aux lieux publics, l'exposition d'ALISSA est reportée à une date ultérieure.*



LE CLUB DE L'ORTHO

Mots se terminant par -escent :

Ce suffixe indique une action en cours de déroulement.

- Adolescent : en train de devenir adulte
- Convalescent : en voie de guérison
- Déliréscent : en état de décomposition
- Incandescent : qui devient lumineux
- Sénéscent : qui devient vieux
- Marcescent : qui se flétrit
- Etc...

C'ÉTAIT AUSSI LA RENTRÉE À LA BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS !

Le goûter de rentrée de la Bibliothèque Pour Tous n'ayant pu avoir lieu l'année dernière à cause de la pandémie de COVID-19, c'est avec enthousiasme que ses bénévoles ont renoué avec la tradition vendredi 10 septembre.

À 16h30, dès la sortie de l'école, sur le parvis de la bibliothèque, place André-Moch, les Corençais étaient conviés à partager un jus de fruits ou un sirop, mais aussi des biscuits et des gâteaux faits maison par l'équipe de la BPT.

Organisé dans le respect des règles sanitaires, ce goûter-portes ouvertes a été l'occasion, pour certains, de rencontrer les bénévoles et de découvrir le fonctionnement associatif de ce lieu culturel, pour d'autres de prendre ou renouveler leur adhésion et d'emprunter quelques lectures pour le

week-end. Pour tous, ce fut un agréable moment de rentrée, convivial et ludique. Le jeu de l'oie géant et une chasse aux lettres « mais où est Charlie ? » ont ravi les enfants.

Toujours à la recherche de personnes prêtes à donner quelques heures de leur temps libre pour étoffer l'équipe, les bénévoles vous accueillent à la Bibliothèque Pour Tous le mardi et le vendredi de 16h30 à 18h et le samedi de 10h à 12h.



UNE DYNAMIQUE RETROUVÉE POUR LA VIE ASSOCIATIVE !

LE FORUM DES ASSOCIATIONS : UNE RENTRÉE SOUS LE SIGNE DE L'ENTHOUSIASME



Le samedi 4 septembre, la commune de Corenc, représentée par Sandrine GILLI, adjointe à la vie associative, a accueilli dans la salle Mure-Ravaud, le Forum des associations. Cet événement - qui s'est déroulé dans le respect des mesures sanitaires - est un des rares événements depuis un an et marque le retour de la vie associative avec la réouverture des salles municipales aux associations depuis le mercredi 8 septembre.

Plus de 280 personnes se sont déplacées afin de découvrir et échanger avec les 27 associations présentes. Le maire et les élus de la majorité ont pu échanger avec les Corençaises et Corençais en toute convivialité. L'enthousiasme de toutes et tous à se retrouver était palpable ! À cette occasion, le livret présentant les associations et réalisé par les services de la mairie, a été mis à disposition des visiteurs. Au-delà des inscriptions, les associations ont insufflé un véritable dynamisme et une volonté certaine de faire revivre la vie

associative. Un grand merci à eux et aux équipes municipales qui ont permis l'organisation de cet événement. Dans la continuité de cette dynamique de vie associative, nous vous informons que **les dossiers de demande de subventions pour les associations seront disponibles à partir lundi 18 octobre**. Pour en faire la demande, merci d'écrire à lemaire@ville-corenc.fr. Les modalités vous seront précisées lors de l'envoi du dossier par retour de mail.



UNE RENTRÉE RÉUSSIE

Le jeudi 2 septembre, 350 enfants ont fait leur rentrée dans les écoles publiques de Corenc.

Le maire, Jean-Damien Mermillod-Blondin, était présent pour souhaiter une excellente rentrée aux élèves en portant une attention particulière à l'intégration des nouveaux arrivants. Accompagné de Catherine Ego, première adjointe, déléguée à la réussite éducative, et de Stéphanie Petitjean, responsable de service, il s'est rendu dans toutes les écoles pour y rencontrer les familles, les enseignants et le personnel des écoles. Au village, il a fait la connaissance de la nouvelle directrice

Anne Devalle et de Angélique Courroux qui viennent renouveler l'équipe pédagogique à la suite des départs à la retraite de Michèle d'Affroux et de Dominique Seurat.

Ce fut également l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre du nouveau protocole sanitaire et sur les travaux effectués cet été notamment à la maternelle village où l'ensemble des huisseries a été changé.

Les conditions sont donc réunies pour que petits et grands passent une belle année de découvertes, de rencontres et d'apprentissages.

INFORMATIONS SUR LES EFFECTIFS DES ÉCOLES DE CORENC POUR L'ANNÉE 2021-2022 :

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MONTFLEURY

Directeur : M. Guy MARTINO.

L'école accueille 135 élèves et 5 classes.

L'ÉCOLE MATERNELLE MONTFLEURY

Directrice : Mme Cécile ACHARD.

L'école accueille 73 élèves et 3 classes.

L'ÉCOLE PRIMAIRE VILLAGE

Directrice : Mme Anne DEVALLE

L'école maternelle Village accueille 50 élèves et 2 classes.

L'école élémentaire Village accueille 86 élèves et 3 classes.



École élémentaire Village



École élémentaire Montfleury



Protocole sanitaire (restauration scolaire sous le préau de l'école élémentaire Montfleury, en plus du réfectoire).

BRÈVES DU CONSEIL MUNICIPAL



Le dernier conseil municipal s'est déroulé le mardi 14 septembre 2021 à 19h en salle Fernand-Boucher.

✓ **Finances : Taxe foncière sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.**

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, le conseil municipal devait prendre une décision sur l'exonération pendant deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en

faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstruction et conversion de bâtiments ruraux en logements. Dans le passé (Conseil du 24 juin 1996), la commune avait fait le choix de supprimer ladite exonération sur les propriétés bâties. Il a été décidé de limiter l'exonération à 40% de la base imposable, à l'unanimité.

LE GROUPE CORENC ENSEMBLE

LE PARC DE LA CROIX DE MONTFLEURY : MIEUX VIVRE ENSEMBLE !

Cet été, le Parc de la Croix de Montfleury a fait l'objet d'une structuration du parking qui se trouve dans la partie ouest le long du chemin du même nom.

Un marquage au sol indique dès l'entrée, en très gros caractères, qu'il s'agit d'une zone bleue. Au total, 47 places sont recensées et délimitées par un trait perpendiculaire à la chaussée et aux bordures. Un arrêté spécifique N°2021-252 vient compléter les textes généraux déjà existants et affichés.

Le Parc de La Croix de Montfleury est le seul grand espace de Montfleury, en continuité avec la Condamine et la Mairie. Il est remarquable par son orientation, son grand cèdre, son entrée avec une croix patrimoniale en pierre et sa perspective vers la Chartreuse et le Saint-Eynard qui culmine à 1379 mètres.

Il a fait l'objet d'aménagements divers : en premier lieu des courts de tennis, avec un accueil et un bar. Ensuite, ce dernier a été élargi en deux fois pour créer un restaurant nommé « Côté Court ».

Les élus du groupe Corenc Ensemble

Sur Facebook : www.facebook.com/corenc.ensemble

Puis a été créée une crèche de 40 places. Une salle communale dite « La Grange » a été rénovée. Un terrain de Padel et une aire de jeux sont venus compléter le tout. Bref, ce parc est devenu un lieu ouvert aux diverses activités communales citées et à tous ceux qui souhaitent s'y promener dans le respect des règles de la vie en commun.

Dans l'environnement de la Métropole, à proximité des communes de La Tronche et de Meylan, ainsi que du quartier de Grenoble Île Verte et dans un contexte de densification urbaine, avec de plus en plus de réglementations sur les places de parking, nous voulons que l'utilisation du parking du parc reste liée aux activités du parc.

En pratique, l'application de l'arrêté débutera, avec une période de pédagogie, dès le mois d'octobre. Cela signifie que le stationnement sera limité et réglementé par l'utilisation du disque de contrôle, pour une durée de deux heures. Des disques bleus sont à votre disposition à l'accueil de la mairie.

LE GROUPE CORENC AUTREMENT

POURTANT, LES CORENÇAIS NE MANQUENT PAS D'IDÉES !

Notre tribune du Corenc Magazine de septembre dernier reflétait notre mécontentement et notre incompréhension quant à la façon dont les Corençais ont été privés d'une consultation et d'une information promises par la majorité municipale au titre de l'Étude Urbaine n°1.

Pourtant, d'autres majorités municipales ont su, malgré le COVID, trouver des lieux et des moments pour des débats publics transparents. La Tronche a réuni 48 participants à la présentation ZOOM de son Étude Urbaine du quartier DOYEN GOSSE - CARRONNERIE. Meylan consacre une heure de chaque conseil municipal à une action ou un futur projet du mandat, pendant laquelle le public peut échanger avec les élus.

Et les Corençais ne manquent pas d'idées ! Mais nous devons consulter la plateforme participative de la Métropole pour connaître leurs avis et propositions. Ainsi le bilan de la concertation préalable au projet de modification n°1 du PLUI rapporte les «avis contrastés» des corençais et précise que «la majorité des contributions [...] font ressortir un besoin de préserver le cadre végétalisé et pavillonnaire de la commune. En effet, les demandes portent sur l'ajout de protections de

parcs et d'éléments de patrimoine tant bâti que végétal, ainsi que l'affirmation d'un haut coefficient de pleine terre sur les opérations immobilières».*

La prochaine Étude Urbaine à Corenc, dite étude n°2, qui porte sur l'espace Condamine/Ex-piscine/Verger, le site du Rondeau et l'avenue des Pampres ainsi que la prochaine modification du PLUI par la Métropole permettront-elles de répondre à ces attentes ? Des explications et des débats transparents sont plus que jamais nécessaires.

Pour le conseil municipal du 14 septembre, nous demandions la constitution d'un comité consultatif pour la participation citoyenne et l'organisation d'un débat portant sur la politique générale de la commune. Notre première proposition a été rejetée par la majorité municipale, la seconde a été renvoyée au prochain conseil.

** terrains libres non couverts, non bâtis, aménagés en espaces verts (pelouses, plantations).*

Retrouvez-nous sur le site corencautrement.fr

Et écrivez-nous à corencautrement@laposte.net

L'EXTINCTION NOCTURNE À CORENC, C'EST POUR « LE JOUR DE LA NUIT »

Ne nous le cachons pas, l'extinction nocturne de l'éclairage public est un vrai changement dans nos habitudes qui va nécessiter quelques ajustements dans nos façons de faire au quotidien, léger désagrément par rapport aux bienfaits résultants de moins de lumière pour un meilleur équilibre de la biodiversité, ainsi qu'aux économies d'énergie et donc financières réalisées pour la commune.

Parmi nos voisins, dans les 49 communes de la Métropole, 22 pratiquent déjà l'extinction dont 20 font de l'extinction totale tel Le Sappey-en-Chartreuse. (Les horaires d'extinction variant d'une commune à l'autre entre 23h et 6h).

Voici quelques éclairages - sans mauvais jeu de mots - sur l'extinction nocturne à Corenc.

La date « officielle » de l'extinction nocturne à Corenc est « le Jour de la Nuit », soit **le samedi 9 octobre** - et plus précisément dans la nuit du samedi au dimanche 10 octobre de minuit à 5h. L'objectif visé par le « jour de la nuit » est d'éteindre tout le

bassin grenoblois et ses espaces naturels voisins pendant une nuit, pour permettre à toutes et tous d'observer un ciel clair et profond et sensibiliser aux enjeux de l'éclairage nocturne et de la pollution lumineuse. Il nous a donc semblé cohérent que notre action prenne forme ce jour-là en faisant participer la commune à cette action collective.

Les services techniques de la ville travaillent en collaboration avec GreenAlp, prestataire de la Métropole, pour la mise en œuvre de cette extinction nocturne dont **le déploiement technique débutera dès le 5 octobre par les zones les**

moins peuplées de Corenc. Ces dernières expérimenteront donc l'extinction en avant-première !

Le 9 octobre, ce sera l'ensemble de l'éclairage public à Corenc (à quelques points lumineux près) qui sera quotidiennement éteint de minuit à 5h. Les quelques points lumineux restants nécessiteront des interventions techniques supplémentaires.

Comme vous l'imaginez, il n'y aura pas eu de répétitions ou d'essais, ce sera donc une première, qui sera soumise aux aléas techniques.

Pour marquer ce « mois de la nuit », afin de sensibiliser sur les bienfaits de l'extinction lumineuse - et par-là même le passage à l'extinction nocturne à Corenc - la municipalité, en partenariat avec des associations, proposera un certain nombre d'ateliers et d'évènements pour différents publics durant le mois d'octobre :

- Animations en bibliothèques (bibliothèque municipale et BPT de Corenc Village),
 - Réflexion en cours sur des animations sur les temps périscolaires avec le personnel municipal
 - Une visite nocturne le samedi 23 octobre animée par FNE (France Nature Environnement) dont le thème est « la nature la nuit »
- Les modalités d'inscription seront mentionnées à partir du 6 octobre sur le site internet de la ville de Corenc.

Inscription obligatoire, nombre de places limité.

Nous continuerons de communiquer régulièrement sur le site internet de la ville et aussi via la page Facebook de la Ville pour partager des informations en lien avec la mise en place de l'extinction nocturne à Corenc.

